

MONNAIE

La Banque du Canada est chargée de fournir aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. Dans le cadre de son dernier plan à moyen terme, qui a pris fin en 2006, l'institution s'est employée à accroître la sûreté intrinsèque des billets, à mieux en faire connaître les nouveaux éléments de sécurité et à appuyer les efforts de répression de la contrefaçon déployés par les corps policiers et l'appareil judiciaire.

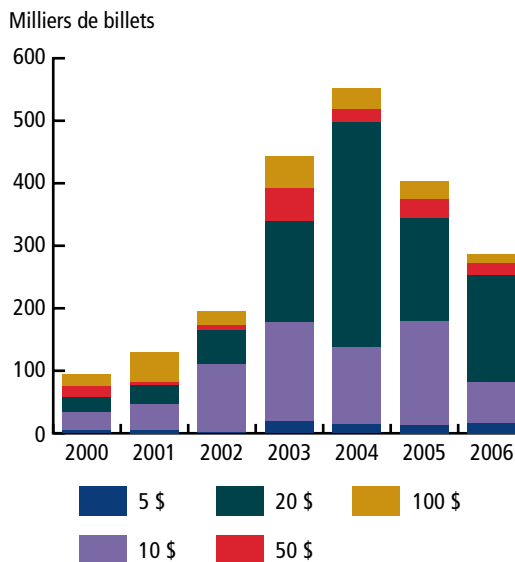
La Banque a réalisé d'importants progrès à l'égard de ces trois priorités : elle a lancé la série de billets *L'épopée canadienne*, dont les éléments de sécurité sont à la fine pointe de la technologie, établi des partenariats avec le secteur de la vente au détail et sensibilisé davantage les autorités policières et judiciaires à la gravité du délit de contrefaçon. Ces initiatives ont fait chuter considérablement les niveaux de contrefaçon ces deux dernières années. Dans son plan à moyen terme 2007-2009, la Banque s'est donné comme objectif de continuer d'abaisser ces niveaux. Elle compte mettre au point une série de billets encore plus difficiles à reproduire. En outre, elle entend promouvoir la vérification des billets par les détaillants, poursuivre ses efforts visant à décourager la contrefaçon et accroître l'efficacité et l'efficacité du Système de distribution des billets de banque.

La réalisation de progrès dans la lutte anticontrefaçon

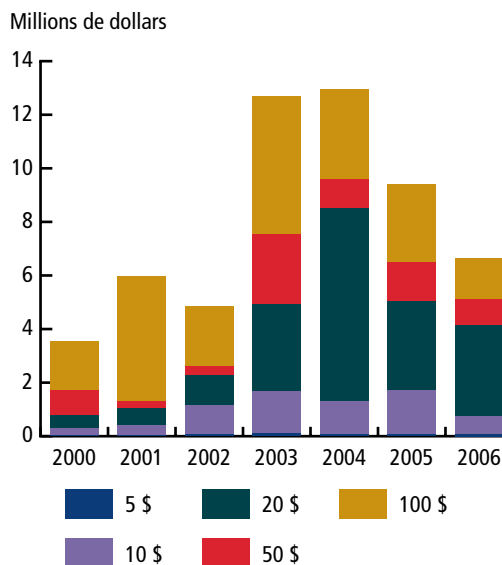
Pour la deuxième année de suite, la *valeur* et le *nombre* de faux billets trouvés en circulation ont enregistré un recul marqué, passant de 12,9 millions de dollars et 552 700 billets en 2004, à 9,4 millions de dollars et 402 568 billets l'année suivante, puis à 6,7 millions de dollars et 287 088 billets en 2006. Cette diminution est principalement attribuable au lancement de la série *L'épopée canadienne*, plus sûre, et au démantèlement de plusieurs réseaux de faux-monnayeurs par les forces policières. En outre, les tribunaux se montrent moins indulgents à l'égard des faussaires, et les commerçants ont fortement amélioré leurs pratiques de vérification des billets. Le nouveau plan à moyen terme de la Banque vise notamment à ramener

à moins de 100, d'ici 2009, le nombre de faux détectés par million de billets en circulation. Ce nombre était de 326 en 2005 et de 221 en 2006.

Nombre de faux billets trouvés en circulation



Valeur des faux billets trouvés en circulation



L'amélioration de la sûreté des billets

Dans le cadre de sa stratégie visant à fournir des billets sûrs aux Canadiens, la Banque a émis, le 15 novembre 2006, une version améliorée de la coupure de 5 dollars de la série *L'épopée canadienne*. Tous les billets de cette série sont maintenant pourvus des éléments de sécurité introduits en 2004, dont la bande métallique holographique, le portrait en filigrane, le fil fenêtré de couleur changeante tissé à même le papier et le chiffre en transvision. La Banque recommande toujours de vérifier plus d'un élément.

En 2006, la Banque a orienté ses activités de recherche-développement vers la préparation de la prochaine génération de billets. Elle s'est dotée d'un plan ambitieux dont l'objectif est de lancer, au plus tard en 2011, les premières coupures d'une nouvelle série auxquelles seront intégrés des éléments de sécurité beaucoup plus perfectionnés. On a déjà commencé à élaborer et à tester des modèles génériques et à simuler les conditions d'utilisation des billets.

La contrefaçon est une menace universelle qui exige une mobilisation à l'échelle mondiale. La Banque participe activement à de nombreuses initiatives avec d'autres banques centrales, les intervenants de l'industrie de la sécurité et les fabricants de matériel. Elle fait également partie du Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales; cette organisation, qui réunit 27 banques centrales, met actuellement en place des systèmes de prévention de la contrefaçon, analyse les menaces à la sûreté des billets qui se dessinent dans le monde et cherche des moyens d'y faire face.

L'œuvre artistique dans les billets de banque canadiens

Les billets de banque constituent le lien le plus tangible entre une banque centrale et la population qu'elle sert. Ils sont à la fois un moyen d'échange, un artéfact culturel, un symbole national et un moyen de communication. Ils doivent en outre être à l'épreuve de la contrefaçon. Aussi leur conception et leur production représentent-elles un défi de taille.

L'œuvre artistique dans les billets de banque canadiens, le deuxième d'une série de livres portant sur la Banque du Canada, explore les coulisses du monde exigeant de la conception des billets. Il met en valeur la beauté des billets canadiens et célèbre l'art du graveur.

On peut commander cet ouvrage depuis le site Web de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca, ou se le procurer au Musée de la monnaie, au siège de la Banque, à Ottawa.



La sensibilisation à l'importance des éléments de sécurité

Les éléments de sécurité ne sont efficaces que si les gens les vérifient pour s'assurer de l'authenticité des billets. Par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, la Banque donne des séances de formation et d'information à des détaillants de partout au pays et collabore avec les médias afin de mieux faire connaître les éléments de sécurité dont sont dotés les billets. La Banque travaille de près avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et d'autres organismes canadiens d'application de la loi à élaborer et à offrir des programmes d'information et de sensibilisation visant à prévenir et à décourager

la contrefaçon. On peut trouver du matériel de référence ainsi qu'un module de formation en ligne dans le site Web de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/billets/education.

La Banque mène des enquêtes sur diverses facettes de l'utilisation des billets, dont les pratiques des détaillants en matière de vérification. Les résultats de ces enquêtes, qui sont présentés à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/billets/sondage, permettent de mieux définir les stratégies de formation et de communication. La Banque a aussi entrepris des recherches en vue de déterminer si les éléments de sécurité servant à authentifier les billets sont faciles à utiliser.

En 2006, le Musée de la monnaie de la Banque, situé à Ottawa, a poursuivi son importante mission d'information du public sur les billets de banque et la détection de la contrefaçon, en plus de gérer la Collection nationale de monnaies et de faire mieux connaître le rôle que joue la Banque dans l'économie canadienne. Les expositions et les programmes scolaires du Musée ont attiré environ 37 000 personnes, et pas moins de 182 500 autres ont pris part aux activités de diffusion à l'extérieur d'Ottawa.

La nouvelle stratégie de communication sur les billets, énoncée dans le plan à moyen terme 2007-2009 de la Banque, s'adresse aux commerçants et aux clients, les deux parties à une transaction au comptant. Elle encourage les premiers à prendre l'habitude de vérifier les billets reçus, et les seconds à considérer cette pratique comme une précaution qui profite à tous.

La promotion de l'observation de la loi

Le programme de la Banque relatif à l'observation de la loi aide à prévenir la contrefaçon et à faire arrêter les faussaires. Il est axé sur :

- une meilleure reconnaissance de la gravité du délit de contrefaçon par une sensibilisation accrue aux conséquences sociales et économiques de ce crime;
- la transmission, aux policiers et aux procureurs de la Couronne, d'information et de matériel destinés à faciliter les enquêtes et les poursuites liées aux infractions de contrefaçon.

En 2006, la Banque a étendu la portée de son programme d'observation de la loi et en a renforcé l'efficacité.



Une agente de la GRC montre comment vérifier les éléments de sécurité des billets lors de l'exposition agricole Agribition, tenue à Vancouver.



Le sous-gouverneur Pierre Duguay vient de remettre le Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon à la sergente Mary Kostashuk, de la Section des délits commerciaux de la GRC en Colombie-Britannique (Division E), et au constable Kurtis Bosnell, du Détachement régional de la vallée du haut Fraser de la GRC. Leurs efforts conjugués ont mené au démantèlement d'un important réseau de contrefaçon et à la condamnation du chef de celui-ci. De gauche à droite : Pierre Duguay, sous-gouverneur; Mary Kostashuk, sergente; Giuliano Zaccardelli, commissaire de la GRC; et Kurtis Bosnell, constable.

L'un des principaux volets de ce programme consiste à collaborer avec le ministère fédéral de la Justice et à soutenir le travail des procureurs généraux des provinces en fournissant à ces derniers de la documentation sur les procès pour contrefaçon et les précédents en matière de sentences. Au moment de déterminer la peine des faussaires, les juges ont de plus en plus souvent recours à une déclaration sous serment concernant la fréquence et les effets de la contrefaçon. Ces ressources sont accessibles depuis le site Web de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/billets/ressources_juridiques.html.

Le maintien de la qualité des billets en circulation

Grâce au Système de distribution des billets de banque, mis au point de concert avec les institutions financières, les flux de billets entre ces dernières sont gérés de façon conjointe. La Banque retire de la circulation les billets usés ainsi que les contrefaçons et fournit des coupures de qualité en quantité suffisante. Pour leur part, les succursales des institutions financières expédient les billets excédentaires et ceux qui sont impropres à la circulation à leurs centres régionaux de distribution. Ceux-ci détiennent

des réserves de billets pour le compte de la Banque et envoient les billets impropres à la circulation aux centres des opérations de cette dernière aux fins de traitement. Les représentants régionaux de la Banque assurent la liaison avec le personnel des institutions financières aux points régionaux de distribution. En 2006, la Banque a étudié des façons d'optimiser ce système dans le but d'améliorer l'état des billets en circulation.

Avec le concours des institutions financières du pays, la Banque a mené un ambitieux programme visant à remplacer les billets des anciennes séries par ceux de la série *L'épopée canadienne*. On estime qu'à la fin de 2006, 87 % des billets en circulation (si l'on ne tient pas compte de la coupure de 5 dollars améliorée) appartenaient à la nouvelle série.

En association avec la GRC et les institutions financières qui participent au Système de

distribution des billets de banque, la Banque a instauré un processus qui permet d'accélérer la collecte et le traitement des faux billets retirés de la circulation. Grâce à cette initiative, elle obtient plus rapidement des renseignements sur les cas de contrefaçon, et les organismes d'application de la loi peuvent se concentrer sur leur travail d'enquête plutôt que sur les questions administratives entourant la manipulation des billets contrefaits. Ainsi, toutes les parties y trouvent leur compte.

La Banque a amorcé la mise à niveau de son infrastructure de traitement des billets afin d'en accroître la capacité et la souplesse tout en préservant l'efficacité des opérations et en réduisant les risques. Des efforts importants ont également été consacrés à la consolidation des relations contractuelles avec les fournisseurs.